

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES BATIMENTS
sur le préavis municipal No 4 / 2020 - 2021
concernant la demande de crédit d'étude de
CHF 370'000.- pour la construction d'une salle
de gymnastique VD3 sur la parcelle no 77

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Bâtiments composée de Mesdames Marlies Fröhlich, Nathalie Streit, Carol Wuersch, ainsi que de Monsieur Claudio Greco s'est réunie le 23 novembre 2020 pour évaluer le préavis précité. Elle a rencontré le 12 novembre une délégation de la Municipalité, ainsi que le bureau Vallat Partenaire SA qui lui ont présenté leur réflexion en vue d'une future construction de salle de gymnastique VD3 sur la parcelle no 77 propriété de la Commune. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs informations détaillées.

Ce projet fait suite à une demande de principe formulée par l'AISE en 2019. Cette association regroupe les 10 communes de l'Etablissement de l'Esplanade à Begnins. Pour ces communes, La capacité actuelle en bâtiments nécessaires pour les écoles primaires et secondaires du secteur semble insuffisante à l'horizon 2022 – 2023.

Sur le choix du type VD3 avec une buvette, la Commission rejoint la Municipalité et considère qu'il s'agit d'un choix judicieux, le jour où une salle de gymnastique devait être construite à Vich. La parcelle no 77 convient pour une construction de ce type, même s'il nous semble impératif de considérer, dans un même projet et dans un même temps, la finalité du terrain multisport adjacent avant de valider l'implantation.

Toutefois, la Commission a également appréhendé la question sous d'autres angles et vous fait part de ses réflexions.

Nous nous sommes demandé si l'un ou l'autre village portait moralement une plus grande responsabilité dans le domaine de l'école de par sa structure de population. Nous avons comparé pour cela la proportion d'enfants habitants dans chaque commune. Elle oscille entre 11 % et 14 % de la population pour chaque village. Les différences sont minimes et ne justifient pas un traitement politique différencié. Chacune de ces 10 communes a la même responsabilité collective vis-à-vis de ses partenaires.

La Commission a recensé ensuite les équipements existants dans les 10 villages pour la partie scolaire et parascolaire. La mise en commun des équipements a débuté il y a plusieurs années et a débouché sur la fermeture des écoles de Marchissy, Longirod et Burtigny. Ces 3 villages ne proposent plus aucun équipement scolaire et s'appuient sur les communes restantes pour scolariser leurs résidents. Les sept communes ont investi massivement pour compenser la croissance rapide de la population dans la région. Elles disposent chacune d'une école et d'un restaurant scolaire. Vich fait partie de ces sept villages et son restaurant scolaire est situé dans le Forum des Pralies.

Nous avons pris en compte ensuite le niveau d'équipement de base – le nombre de places en classe - par village et en proportion des enfants résidents qui doivent être scolarisés. Les enfants ne sont de loin pas tous scolarisés dans le village où ils habitent, mais on constate que seul deux villages sur les dix auraient la capacité d'accueillir dans leur propre école la totalité des enfants de

leur village. Begnins et Coinsins sont dans cette situation; ils accueillent plus d'enfants qu'ils n'en résident dans leur village.

En matière d'équipements complémentaires, 5 villages abritent au moins une salle de gymnastique conforme au standard VD2 ou VD3. Vich et Duillier n'offrent que des petites salles de rythmique qui ne peuvent être utilisées que durant les deux premières années scolaires. Dans le domaine des prestations complémentaires à l'école, comme l'UAPE, les devoirs surveillés et les cours facultatifs, Vich peut cocher toutes les cases. C'est le cas également pour Begnins et Le Vaud. Les autres communes n'offrent pas toutes ces prestations.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu de la répartition des infrastructures dans les 10 villages de l'AISE :

		Nbre d'habitants par commune	Nbre d'enfants habitant la commune	Proportion d'enfants habitant la commune	Nbre d'enfants ds l'école de la commune	Taux de couverture des besoins	Structure disponible dans la commune						
							Ecole	Restaurant scolaire	UAPE	Devoirs surveillés	Cours facultatifs	Salle de gymnastique VD2 ou VD3	Salle de rythmique VD1
1	Begnins	1'931	234	12 %	519	222 %	oui	oui	oui	oui	oui	oui (2)	
2	Coinsins	494	63	13 %	75	119 %	oui	oui		oui	oui	oui	
3	Le Vaud	1'362	195	14 %	183	94 %	oui	oui	oui	oui	oui	oui (2)	
4	Vich	1'083	136	13 %	111	82 %	oui	oui	oui	oui			oui
5	Bassins	1'395	168	12 %	130	77 %	oui	oui	oui			oui	
6	Duillier	1'090	127	12 %	98	77 %	oui	oui	oui				oui
7	Saint-Georges	1'063	134	13 %	79	59 %	oui	oui	oui			oui	
8	Marchissy	472	60	13 %	0	0 %							
9	Longirod	482	51	11 %	0	0 %							
10	Burtigny	390	49	13 %	0	0 %							
	Total	9'762	1'217	12 %	1'195								

Taux de couverture des besoins = nbre d'enfants dans l'école de la commune/Nbre d'enfants habitant la commune
Données valables pour l'année scolaire 2020-2021, sauf habitants par commune (31.12.2019)

Globalement le niveau d'équipement de Vich est très bon et le village propose toute la palette des services scolaires et parascolaires à l'exception d'une salle de gymnastique de bonne taille. Au vu de ces résultats, il nous apparaît que Vich n'a pas de nécessité impérieuse à construire une salle de gymnastique, là où une autre commune pourrait le faire également.

La Commission ne dispose pas du détail d'occupation des locaux et ne se prononce pas sur le niveau d'utilisation des salles de gymnastiques actuelles. A notre avis, ce point devrait faire l'objet d'une analyse plus poussée.

La répartition actuelle des niveaux scolaires et des pôles dans les villages ne nous semble pas pertinente non plus pour décider de la localisation à long terme des bâtiments scolaires et parascolaires. Elle a changé plusieurs fois ces dernières années et pourra encore changer en fonction de la croissance de la population. Il s'agit plutôt d'opportunités qui sont judicieusement utilisées par l'AISE.

La Commission des Bâtiments ne remet pas en cause le principe de réunion des communes en association pour offrir un enseignement primaire et secondaire. Les temps sont révolus où chaque village pouvait gérer seul son école et son régent pour tous les niveaux scolaires. L'avenir est à la collaboration intercommunale et Vich y participe déjà activement.

La Commission des Bâtiments est sensible au patrimoine bâti propriété de la Commune, à son entretien ou sa remise en état. Elle s'interroge sur la priorisation des travaux et investissements à venir, en particulier pour le bâtiment du Tilleul, l'église, l'école des Pralies, l'ancienne grande salle et l'ancienne école. A notre avis, le Conseil Général devrait pouvoir disposer d'une vision à long terme et se prononcer sur un plan d'action plus global dans ce domaine, avant d'entamer une nouvelle construction.

En l'état et sur la base des informations dont elle dispose, la Commission des Bâtiments ne recommande pas au Conseil Général d'accepter le préavis municipal 04 / 2020-2021, relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 370'000.- pour la construction d'une salle de gymnastique VD3 sur la parcelle no 77 propriété de la Commune. Elle propose de le refuser pour favoriser une réflexion générale à long terme.



Marlies Fröhlich



Nathalie Streit



Carol Wuersch



Claudio Greco

Vich, le 30 novembre 2020